Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 128 (2002)
Heft: 11

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Blaise Ph. Junod
Architecte EPFL SIA, AC Atelier Commun
Chef du projet de la Paix du Soir
Président de la commission SIA des concours d'architecture et d'ingénierie
Rue du Simplon 25
CH-1006 Lausanne

Le **concours** de projets, laboratoire de l'hébergement des personnes âgées dépendantes

L'agrandissement ou la construction d'établissements médico-sociaux subventionnés par l'Etat constituent des opérations relevant des marchés publics. Pour attribuer le premier mandat qui se présente dans un tel contexte, à savoir celui de l'architecte, le concours de projets représente le mode le plus adéquat, dans la mesure où il assure un choix objectif (parce qu'anonyme) et compétent (car soumis à un jury principalement professionnel) de la meilleure proposition parmi celles qui sont présentées par les concurrents.

Contrairement à l'appel d'offres - qui fait l'impasse sur la prestation de l'architecte, part pourtant restreinte de l'opération - le concours de projets prend en compte l'économie potentielle de la totalité de l'ouvrage, beaucoup plus substantielle. Même si l'on se limite au strict plan économique auquel la pensée dominante tend à réduire l'architecture, le concours constitue donc un investissement capable de produire une économie qui excède son coût, soit un placement rentable en soi. Bien entendu, l'architecture n'a pas pour but d'économiser de l'argent, mais de mobiliser exactement les moyens nécessaires pour obtenir les ouvrages qui répondent à des désirs et des besoins humains fondamentaux.

Quels sont les besoins des personnes âgées dépendantes, qui doivent quitter leur habitat familier pour s'installer dans une ultime résidence, à caractère collectif, y recevoir l'aide et les soins que leur état requiert et quelques visites, peut-être durant de longues années, avant de mourir...? La société, plus que jamais, est confrontée à cette réalité. Il appartient aux architectes de méditer ce thème avant de façonner, avec une compassion attentive, l'espace correspondant.

Le concours lancé pour La Paix du Soir a le mérite d'ouvrir quelques pistes porteuses de sens, tout en signalant aussi de fausses routes. Ainsi, «Le jardin des délices» oriente les résidants vers un demi cloître protégé, esquissant le geste d'un retour à la terre, destin commun, tandis que «Village People» traite avec une infinie délicatesse le repliement intérieur qui abandonne le monde et que le monde abandonne. Malgré leur opposition apparente, ces deux approches témoignent d'une pertinence faisant défaut à certains grands navires amarrés qui, tels des hôpitaux ou des hôtels, semblent attendre les passagers d'une brève croisière.

Ce concours, le premier d'une suite à venir, révèle la nature d'un domaine social à explorer à la lumière d'une conscience aiguë de la fragilité de notre condition. Alors que ses facultés s'amenuisent et s'estompent, le vieillard dépendant appelle une considération particulière. Mais la nécessité de l'équilibre fondamental entre la retraite individuelle et les contacts sociaux reste vitale. Sans doute s'avive-t-elle encore avec la perte de la mobilité. D'un côté, la chambre représente un espace de silence et de calme prolongé par la nature. De l'autre, les locaux communs, animés et quelque peu bruyants, constituent le prolongement des espaces publics. Cour et jardin représentent immuablement deux pôles de notre habitat auxquels les établissements médico-sociaux ne sauraient se soustraire, sous peine de confiner le vieillard dans un isolement ou une promiscuité pareillement intolérables. Entre les deux pôles, un échelon intermédiaire devrait être ménagé en tant que représentation du logement familial disparu et support symbolique des visites. On n'oubliera pas non plus de se préoccuper du personnel soignant et des employés de maison, en leur offrant les meilleures conditions d'espace pour effectuer un travail difficile.

Ainsi s'esquissent les bribes d'une recherche qui implique nombre d'acteurs face au statut de l'irrémédiable vieillesse: d'abord, les vieillards, pour autant qu'on sollicite leur témoignage; les responsables de la santé publique, qui orientent par des directives; les établissements forts de leur expérience et de leur développement; les jurys de concours qui formulent les programmes et prononcent les jugements; les concurrents, qui offrent leur créativité.

Pour élaborer et détecter de bonnes réponses, si diverses puissent-elles se trouver, le concours de projets constitue le vrai laboratoire à même de relever le défi. Il est en effet la seule procédure qui concentre les énergies et les talents sur l'excellence de la solution. Face à la complexité de la tâche, les concours à venir offrent une chance de construire des établissements réellement à la hauteur de nos exigences.

Daniel Grosclaude
Ingénieur agronome EPFZ
Directeur de La Paix du Soir
Ch. de Longeraie 5
CH-1052 Le Mont-sur-Lausanne

Les **résultats** du concours vus par le maître de l'ouvrage

En février 2001, la Commission d'enquête parlementaire sur les EMS vaudois, désignée par le Grand Conseil, rendait son rapport. Au chapitre «Normes architecturales», il en ressort notamment que la mise à niveau des EMS vaudois selon les normes architecturales adoptées par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) en décembre 1998 appelle un investissement sommairement évalué à 296 millions de francs. A ce montant devraient en outre s'ajouter quelque 150 millions de francs d'ici 2010, pour créer les nouveaux lits destinés à répondre au vieillissement de la population.

Rappel historique

De son côté, le Comité de l'Association La Paix du Soir, qui exploite un EMS de 53 lits au Mont-sur-Lausanne, s'est attaché dès 1997 à étudier des solutions permettant d'adapter ses bâtiments aux futurs besoins d'hébergement de personnes âgées. Si l'on ne connaît pas la date exacte de construction des bâtiments existants, l'on sait qu'ils remontent au début du XIXe siècle. Accueillant d'abord un hôtel pension dont la réputation s'étendait au-delà des frontières, ils abritèrent ensuite un pensionnat de jeunes filles, avant de servir d'hébergement aux réfugiés français durant la Seconde Guerre mondiale.

En 1948, la Congrégation des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul loua les bâtiments pour en faire une maison de retraite pour dames âgées, non vaudoises et de confession catholique, qui prit le nom de «La Paix du Soir». Créée en avril 1958, l'Association du même nom acheta les bâtiments et le terrain (35 000 m^2 en zone de construction d'utilité publique) en décembre 1959.

Or bien que les lieux aient depuis lors bénéficié d'un entretien régulier et d'ajustements autant que possibles conformes à leur affectation, les interventions ont été menées sans conception claire à moyen et long terme, ce qui pose aujourd'hui de nombreux problèmes pour adapter l'existant au standard actuel et augmenter sensiblement sa capacité d'accueil.

Nature de la prise en charge

La Paix du Soir est un EMS de proximité, ouvert aux habitants des communes du Mont-sur-Lausanne, de Cugy, de Morrens, de Bretigny, de Froideville et, dans une certaine mesure, de Lausanne, de Romanel et de Prilly. Participant à diverses activités locales - tel le marché de la Saint-Nicolas qui se déroule au mois de décembre au Grand-Mont – c'est actuellement un établissement de gériatrie et de psychogériatrie dit compatible. Par opposition à des maisons fermées qui reçoivent des patients psychogériatriques susceptibles de fuguer, il s'agit en effet d'une résidence ouverte.

Avec la collaboration des centres médico-sociaux (CMS) et en particulier celui du Mont, La Paix du Soir offre ainsi toute la gamme des prestations qui se sont peu à peu développées à l'usage de la population vieillissante, avec des services qui incluent l'Unité d'accueil temporaire (accueil à la journée), de courts séjours et des repas chauds livrés à domicile. Cela permet une prise en charge progressive et individualisée en fonction des besoins de la personne âgée et de son entourage, si bien que lorsque le moment du placement à long terme arrive, le résidant a déjà pu acquérir des repères et, surtout, nouer des relations au sein de son nouveau lieu de vie.

Besoins futurs

Afin d'assurer une continuité de la prise en charge à tous les niveaux, il devient indispensable d'associer la gériatrie à un accueil de psychogériatrie spécifique. Les nouvelles unités, fermées pour des raisons de sécurité, devront cependant s'intégrer fonctionnellement à l'ensemble et maintenir une interaction avec les autres parties de l'établissement, de manière à éviter l'isolement des résidants concernés.

Au début de l'année 2000, le Comité de l'Association La Paix du Soir désignait M. Blaise Junod, architecte dipl. EPFL, en qualité de chef de projet avec pour mission d'assister la direction de l'EMS dans l'élaboration d'un programme de concours d'architecture. Ayant admis le principe de la double mission de gériatrie et de psychogériatrie spécifique, le Service de la santé publique (SSP) n'avait à ce moment-là pas

encore tranché quant au nombre total de lits du futur établissement: fixé à 60 dans un premier temps, celui-ci a ensuite passé à 70, pour être finalement arrêté à 78.

Le programme du concours

Avec l'aide du chef de projet, des représentants du maître de l'ouvrage ont alors élaboré trois programmes successifs, d'abord pour 60 lits, puis 70 et enfin 78. A chaque fois, de nouveaux problèmes se posaient. Tandis que le premier programme envisageait une modernisation et un agrandissement partiel du bâtiment actuel, le dernier - qui a finalement fait l'objet du concours en procédure ouverte - plaçait les concurrents devant une alternative: projeter la transformation et l'agrandissement des bâtiments actuels pour porter leur capacité à 78 lits ou en offrir le même nombre dans une construction entièrement nouvelle. Dans le second cas, ils devaient présenter une nouvelle affectation pour les bâtiments existants, voire planifier leur démolition. Quelle que soit la solution proposée, il fut précisé que l'établissement devait rester en exploitation durant toute la durée des travaux.

Le programme des locaux a été établi de manière exhaustive, tant en ce qui concerne leur affectation que leur superficie, sur la base des exigences et recommandations du DSAS. La programme précisait: «Les concurrents porteront une grande attention à la qualité des conditions de vie propres aux personnes âgées, ainsi qu'à celles des conditions de travail du personnel, en particulier du temps consacré aux déplacements. Ce temps génère de la fatigue et s'effectue au détriment du temps consacré aux soins des résidants.» On insistait également sur les «qualités fonctionnelles de l'établissement conçu en tant que lieu de vie». Toute la partie dévolue à l'accueil psychogériatrique spécifique devait être fermée, tout comme les locaux communs aux deux pathologies, et leurs communications avec l'extérieur s'effectuer par un jardin clos d'une superficie de 1500 m^2.

L'optique du maître de l'ouvrage sur les projets présentés

A l'examen des vingt-deux projets admis au jugement, la première chose qui a surpris les représentants du maître de l'ouvrage fut l'allure d'hôpital que beaucoup présentaient. Un résultat d'autant plus curieux, que tous les concurrents avaient été invités à visiter l'EMS actuel et à s'entretenir au préalable avec le directeur du mode de vie et de prise en charge propres à ce type d'établissement. Il est vrai que sur les trente-cinq inscrits, seuls onze ont fait usage de cette possibilité.

Peu d'auteurs de projets semblent avoir compris qu'il s'agit d'abord d'un lieu de vie dans lequel des personnes âgées, atteintes dans leur santé, ont élu domicile pour leurs vieux jours. Ces personnes ont besoin de soins de confort et d'hygiène, qui diffèrent des traitements lourds ou techniques dispensés en milieu hospitalier. Cette fonction principale d'hébergement implique de petites unités, de 18 lits pour la psychogériatrie spécifique, afin d'assurer une convivialité adaptée aux grands vieillards souffrant de ce type de pathologie.

Souvent, ces gens déambulent toute la journée, si bien qu'il leur faut des espaces dans lesquels ils trouvent facilement leurs repères. Ils aiment aussi sortir, d'où l'importance du jardin clos que beaucoup de concurrents ont plutôt conçu comme un enclos sans se soucier de son orientation ni de la déclivité du terrain.

Peu de concurrents semblent par ailleurs avoir suffisamment réfléchi aux déplacements du personnel, de jour comme de nuit. Certains projets présentent de longs couloirs rectilignes avec des chambres distribuées de part et d'autre, ce qui engendre énormément de va-et-vient entre celles-ci et les locaux de service. Enfin, il faut rappeler qu'une majorité de résidants ne se déplacent pas de manière autonome à l'intérieur des bâtiments et qu'ils doivent être accompagnés à la salle à manger ou vers les locaux d'animation.

Conclusions

A notre connaissance, l'Association La Paix du Soir a été le premier EMS dans le canton de Vaud à organiser un concours d'architecture en procédure ouverte, conformément à la loi sur les marchés publics. Il a donc fallu débroussailler le terrain. A la lumière de cette expérience, il nous semble indispensable que les futurs programmes élaborés pour ce genre de concours insistent sur la vocation prioritaire des EMS, qui est d'héberger de grands vieillards, plus ou moins lourdement atteints dans leur santé et dont la mobilité est souvent réduite. Cette notion d'accueil dans des conditions et des locaux conviviaux, complété par les soins dispensés par un personnel qui se déplace beaucoup - notamment pour accompagner les résidants - constitue l'une des grandes différences entre un EMS et un hôpital.

Il est également indispensable qu'avant de concevoir leur projet dans l'anonymat, tous les concurrents prennent la peine de visiter l'établissement qui organise le concours, afin de s'imprégner de l'esprit de la maison et de voir de leurs propres yeux comment y vivent et y sont soignés les résidants.

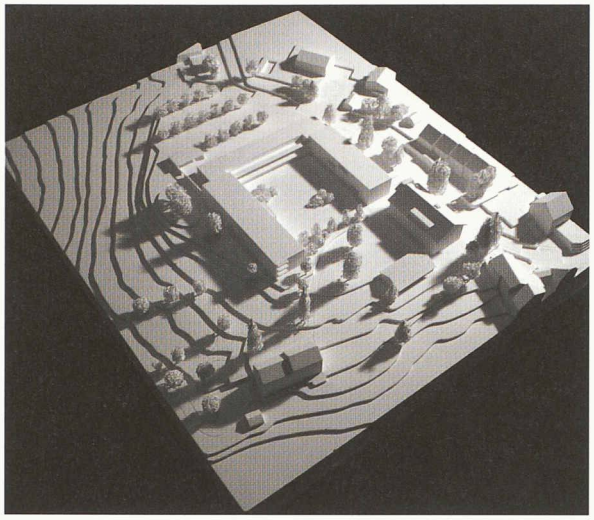

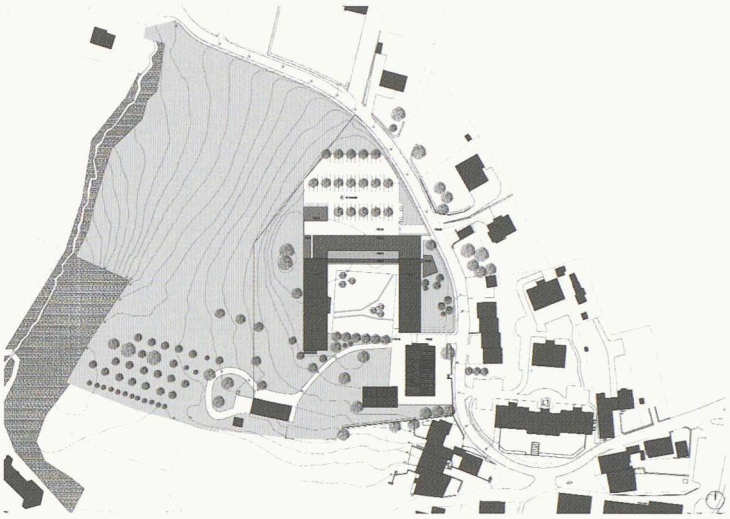

1er rang, 1er prix **Fr. 50 000.-**

Boschetti architectes, Lausanne

Le projet place le jardin clos, demandé par le programme, au coeur de l'établissement et l'interprète en tant que motif majeur de la composition. Trois volumes disposés en forme de U définissent un espace de référence ouvert au sud, à l'abri du vent et des regards extérieurs: le jardin des délices. La partie au nord du périmètre est dévolue au parcage des véhicules et à l'entrée principale, traitée en galerie couverte. La hauteur des bâtiments, de un ou deux étages sur rez-de-chaussée, correspond à la volumétrie existante de la structure villageoise. Les bâtiments existants sont maintenus et transformés, hors programme, en logements pour personnes âgées indépendantes ou semi-indépendantes

Les différentes parties du programme sont réparties dans les trois ailes. L'aile centrale abrite les lieux de vie, les locaux de service et techniques. L'aile à l'ouest est réservée à l'hébergement psychogériatrique, les trois unités s'étageant sur trois niveaux. L'aile à l'est est affectée à l'hébergement gériatrique, sur deux niveaux, et à l'animation, au rez-de-chaussée, en relation directe avec le jardin clos. Ce parti propose une répartition claire et pragmatique des différentes fonctions et a pour conséquence des parcours rectilignes assez longs, de type hospitalier. Le projet cherche à rompre la monotonie qu'ils engendrent par des jeux de géométrie, des apports de lumière naturelle, des loggias.

Les chambres s'ouvrent sur le paysage extérieur, avec des orientations à l'est et à l'ouest qui sont intéressantes. À l'inverse, les lieux de vie des unités, accompagnés de leurs services ainsi que les locaux communs, s'ouvrent sur le jardin clos, pôle communautaire. Seuls les bureaux et les locaux du personnel sont orientés au nord. La chapelle constitue un volume accroché à la façade, qui est accessible tant de l'extérieur que de l'intérieur.

Ce projet respecte de très près le programme. Il présente une économie raisonnable, avec un volume qui se situe dans la moyenne supérieure des projets expertisés, soit 22 035 m^3 et un coût estimatif dans la moyenne inférieure.

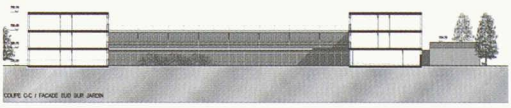

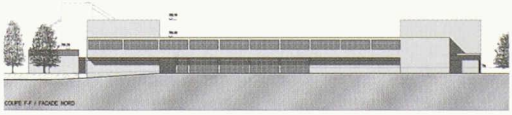

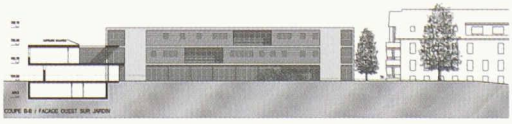

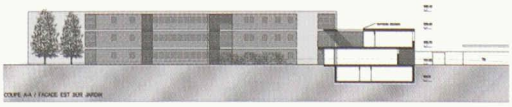

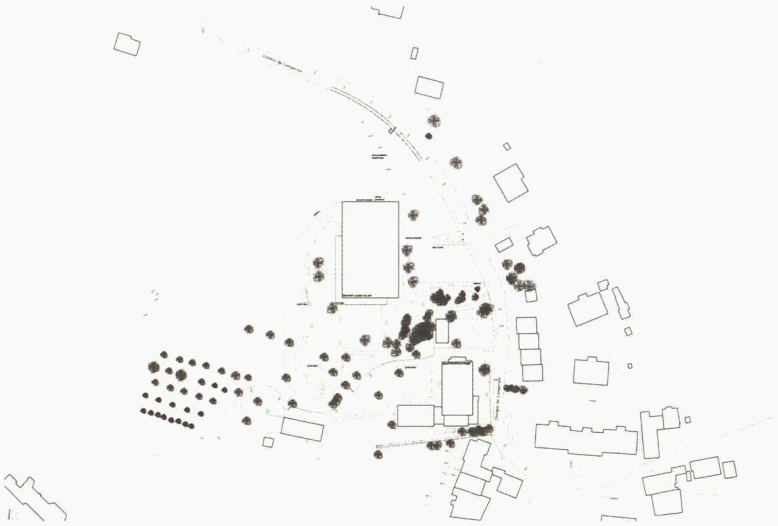

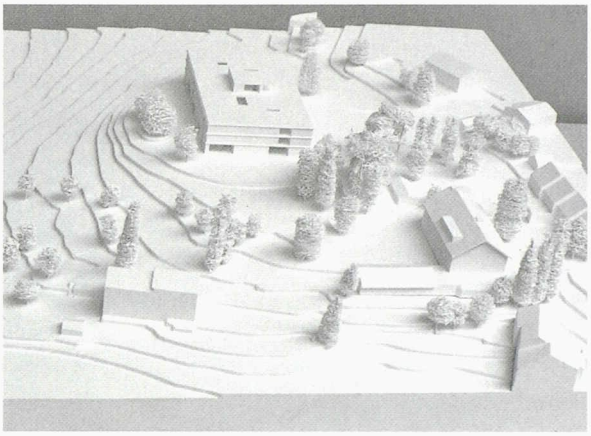

2e rang, 2e prix **Fr. 45 000.-**

L'atelier d'architecture, Hunger, Monnerat, Petitpierre, Lausanne

Ce projet se caractérise par une volonté d'ordre ainsi qu'une implantation au point culminant du site. Par là, il trouve les mesures précises de sa position dominante et se profile de tous les côtés du paysage. L'ensemble des bâtiments existants et le bosquet sont maintenus, avec lesquels la nouvelle construction, un monolithe, en forme de boîte posée sur un socle, littéralement enchâssé dans le versant nord de la butte, compose à distance. Ce geste clair et précis accentue la topographie et marque le lieu d'un signe fort. L'aspect compact, unitaire et autonome, contenant la totalité du programme, établit une nouvelle échelle relativement au tissu chahuté du hameau, des bâtisses du vallon et de Longeraie. Cependant, cette autonomie fait le vide autour d'elle et s'accommode mal d'un aménagement architecturé des espaces extérieurs alentour, laissés presque en l'état et exposés à tous les vents. La maquette élude toute représentation sérieuse du jardin clos et du parking, qui nuirait à l'image de ce parti.

Les unités de vie, personnalisées et différenciées, sont réparties dans les étages et définies par un noyau central de service autour duquel s'articulent les chambres. Leur typologie a particulièrement intéressé le jury. Le résultat témoigne d'une attention soutenue accordée à l'orientation dans le bâtiment, à la configuration des espaces et à la qualité des parcours. De grands puits contribuent aux apports de lumière naturelle, à la perception en diagonale de la vie intérieure du «petit village» comme du paysage extérieur. Le jury regrette cependant que les chambres soient assez étroites et qu'une quantité sensible d'entre elles donnent sur le parking ou soient orientées au nord.

De par sa position centrale, le projet ne pose pas de problème d'étapes. L'exploitation des structures existantes reste possible jusqu'à la mise en service du nouvel établissement.

La simplicité du volume, de 20 970 m^3, la rationalité structurelle, la sobriété architecturale et le soin apporté aux détails de construction assurent une bonne économie générale du projet. Son coût estimatif est un des plus bas.

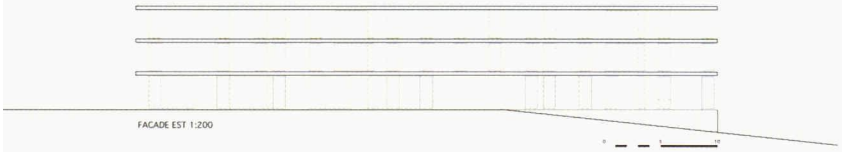

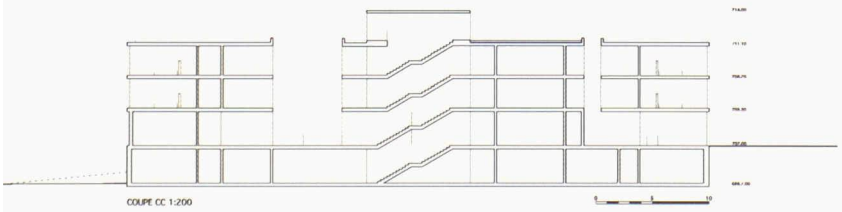

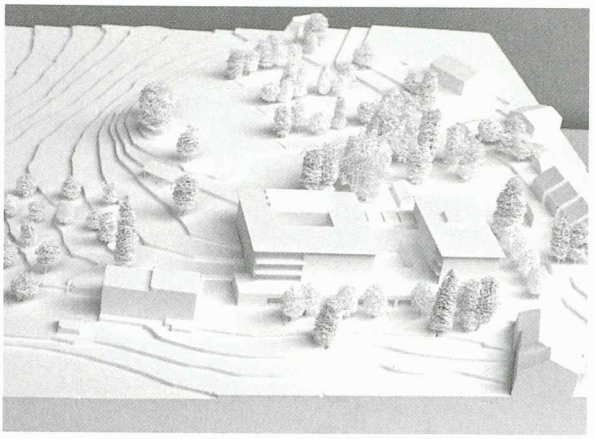

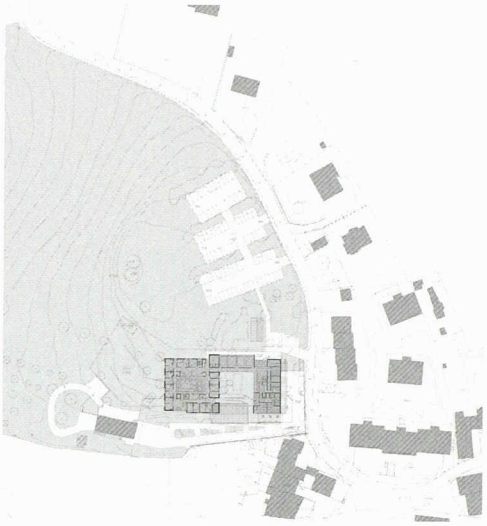

3e rang, 3e prix **Fr. 20 000.-**

Architram HS SA, Renens

L'implantation des bâtiments au sud de la parcelle préserve le bosquet et libère la partie nord du périmètre. Les bâtiments n'offrent pas de rapport avec les espaces extérieurs et tournent le dos au parc. Le jardin clos, implanté en marge du bâti, sans définition architecturale, n'établit pas de relation avec l'établissement. Par son gabarit élevé, ce projet présente une volumétrie étrangère à celles du village.

L'ensemble du complexe est ordonnancé par trois cours intérieures dont l'encaissement s'explique mal dans un site ouvert à caractère rural et se justifierait mieux en site urbain. Cela confère aux espaces qui prennent jour sur ces cours un caractère confiné, introverti, étranger à l'esprit du lieu.

Les unités de soins, organisées en boucle autour des cours, sont compactes et offrent des parcours intérieurs qui répondent bien aux besoins de déambulation des résidents. Cette disposition est fonctionnellement efficace. Les deux corps de bâtiments distincts par type de mission, l'un pour la gériatrie et l'autre pour la psychogériatrie, apportent une certaine clarté d'orientation. Les chambres sont étudiées dans le détail, avec soin. Le niveau du rez-de-chaussée inférieur constitue une plate-forme entièrement enterrée, prenant jour uniquement par la façade sud. Les locaux communs qui s'y trouvent souffrent d'un manque de lumière naturelle. Les parcours ne sont pas clairement repérables et poseraient des problèmes d'orientation aux résidants.

Ce projet un peu figé n'offre pas ou peu de polyvalence. Les descentes de charges sont discontinues entre les étages et le rez-de-chaussée. Le bâtiment existant est supprimé et remplacé après la réalisation du bâtiment psychogériatrique. Cette stratégie par étapes est possible moyennant certaines contraintes et nuisances pour l'exploitation de l'établissement existant.
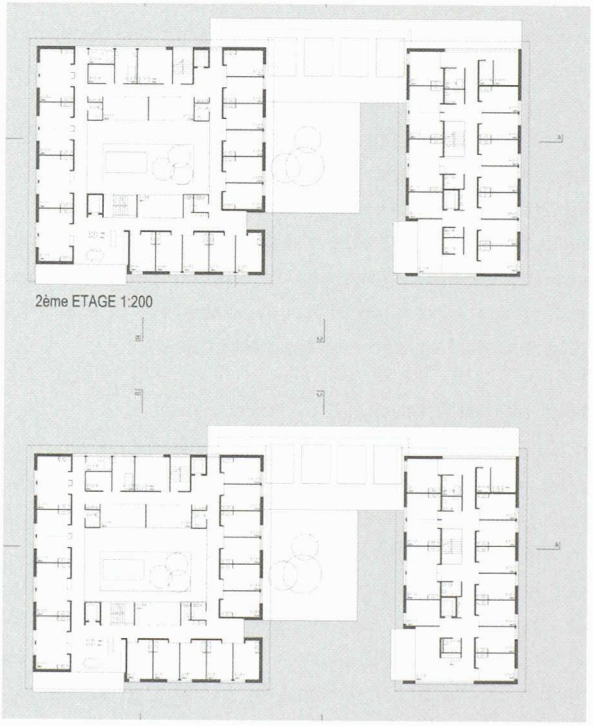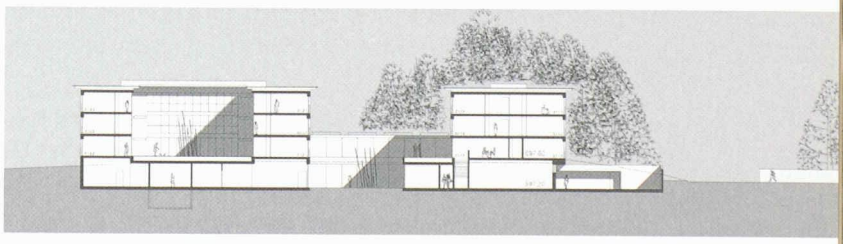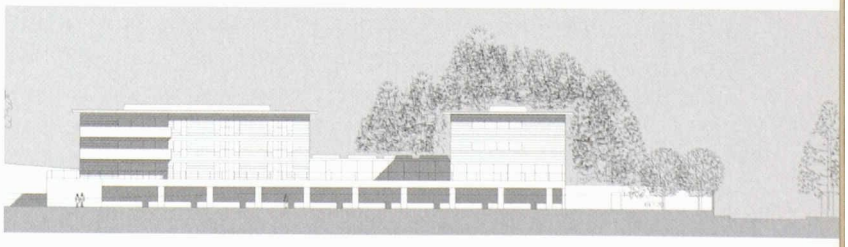
Malgré son apparente compacité, ce projet se caractérise, de fait, par un volume élevé, de 22 755 m^3, une grande surface bâtie et un coût estimatif supérieur à la moyenne. La complexité des vides et des pleins, des toitures et des façades, rend la construction compliquée et onéreuse, avec un coût d'exploitation élevé.